

Note explicative de synthèse pour délibération Concernant l'accord de principe pour l'étude d'un projet éolien

Préambule :

La Société Volkswind France a identifié une zone propice à l'étude d'un projet éolien sur le territoire de la commune de Saint-Etienne-de-Chomeil dans le Cantal (15).

Une présentation par la société Volkswind France a eu lieu lors du Conseil Municipal du 14 novembre 2022.

Ce projet présente une grande acceptation de la part des ayants droits fonciers et ne sera pas source d'impact significatif supplémentaire.

L'objet de la délibération n'est pas « pour » ou « contre » le projet, mais bien d'obtenir un accord de principe pour l'étude de faisabilité de celui-ci sur le territoire de votre commune.

L'Energie Eolienne :

Extrait de l'information « L'énergie éolienne » édité par l'ADEME :

L'énergie éolienne présente de nombreux atouts : c'est tout d'abord une énergie renouvelable non polluante qui contribue à une meilleure qualité de l'air et à la lutte contre l'effet de serre. C'est aussi une énergie qui utilise les ressources nationales et concourt donc à l'indépendance énergétique et à la sécurité des approvisionnements. Enfin, le démantèlement des installations et la gestion des déchets générés pourront se faire sans difficultés majeures et les sites d'implantation pourront être réutilisés pour d'autres usages.

Substituer les énergies fossiles par le vent : une réalité

La fourniture d'électricité s'appuie actuellement en majorité sur la production nucléaire, complétée par des centrales hydro-électriques et thermiques à flamme. Ces dernières émettent du CO₂. Les remplacer par des installations fonctionnant grâce aux énergies renouvelables éviterait le recours aux énergies fossiles. Aujourd'hui en France, selon RTE (Réseau de transport d'électricité), 100 MW d'éolien permettent de se substituer à 25 MW de production thermique à flamme dans les mêmes conditions de disponibilité et de sécurité.

Produire grâce à des ressources locales : plus de sécurité et moins de gaspillage

L'énergie éolienne est disponible localement. Son utilisation diminue notre dépendance énergétique. De plus, elle a l'avantage d'assurer la sécurité des approvisionnements en énergie et la stabilité des prix. C'est aujourd'hui la source d'électricité renouvelable la plus proche de la compétitivité économique avec les prix du marché européen de l'électricité.

La production éolienne d'électricité au plus près des lieux de consommation pourrait contribuer aussi à limiter les pertes d'énergie lors du transport dans les lignes électriques.

Un gisement éolien conséquent

La France bénéficie d'un gisement éolien important, le deuxième en Europe, après les Îles britanniques.

Une ressource variable, mais prévisible et gérable

Le vent est variable localement. Il peut être nul, trop faible ou trop fort et dans ce cas les éoliennes ne peuvent pas produire de l'électricité. Cependant, ces effets locaux peuvent être en partie atténués :

- vu les régimes climatiques différents des régions de France les plus ventées, la production éolienne n'y est pas nulle au même moment ;
- les vents sont plus fréquents en hiver lorsque la demande d'électricité est la plus forte.

Le gestionnaire du réseau électrique compense la variabilité résiduelle de l'éolien en utilisant les autres sources de production et les capacités de stockage offertes, notamment par l'eau des barrages.

Les chiffres à retenir

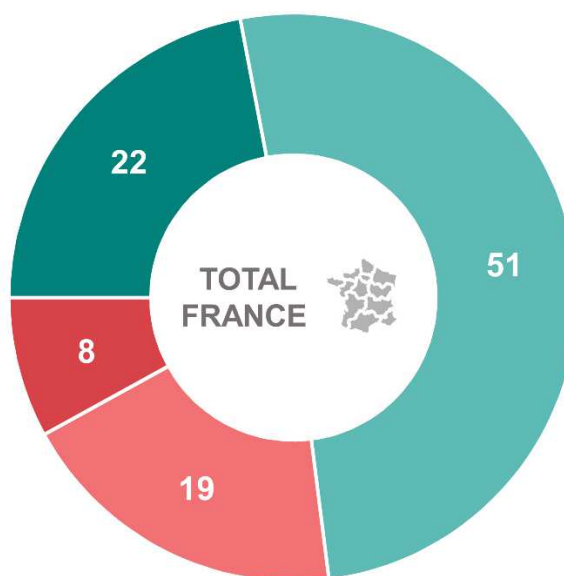
- **1 éolienne de 4,2 MW** produit l'équivalent de la **consommation électrique de 2 000 foyers** !
- **7 à 9 mois** : la durée au bout de laquelle l'éolienne a produit l'ensemble de l'énergie qu'elle va consommer sur l'ensemble de son cycle de vie
- **Compétitivité :**
Depuis 2019, Volkswind France est leader des appels d'offres lancés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).
C'est un résultat qui démontre l'importance de concevoir des projets performants et réalisables, avec les élus et riverains, pour produire une électricité à un prix très compétitif.
- **L'éolien créé de l'emploi local et durable** ! Avec une augmentation de 40 % des emplois dans ce secteur entre 2018 et 2021 en France. La pertinence de l'éolien comme levier de création d'emplois durables dans les territoires est confirmée de façon incontestable. 4 emplois par jour sont créés !
- **98% de disponibilité** : l'éolienne peut exploiter chaque brise 98% du temps !
- **80% de fonctionnement** : l'éolienne produit de l'électricité environ 80% du temps

Sondage Harris juillet/août 2021 :

Bonne image : 73%

Moins de 35 ans : 88%
*Résidence principale ou secondaire à moins
de 10 km d'un parc d'éoliennes : 80%*

- Une très bonne image
- Une assez bonne image
- Une assez mauvaise image
- Une très mauvaise image



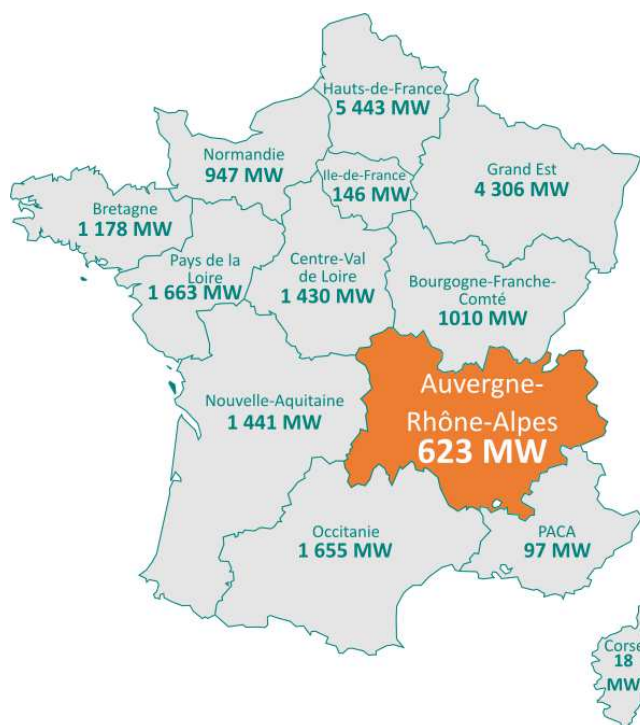
Acceptabilité : Les trois quarts des riverains et du grand public ont une image positive de l'éolien comme le montre le sondage Harris interactive mené en juillet/août 2021 sur le thème : « Avez-vous une bonne ou une mauvaise image de l'énergie éolienne ? »

L'énergie éolienne – Bilan et objectifs

Puissance installée

La capacité éolienne cumulée en France représente 19 955 MW au 30 juin 2022.

Puissance installée en région Auvergne-Rhône-Alpes : 623 MW installés au 30 juin 2022.



Puissance éolienne installée par région au 30 juin 2022*

Source : *Ministère de la Transition écologique, « Tableau de bord de l'éolien, deuxième trimestre 2022 », août 2022

Objectifs de la filière

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui décline les objectifs prévus par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a fixé pour l'éolien terrestre les objectifs suivants sur le territoire national :

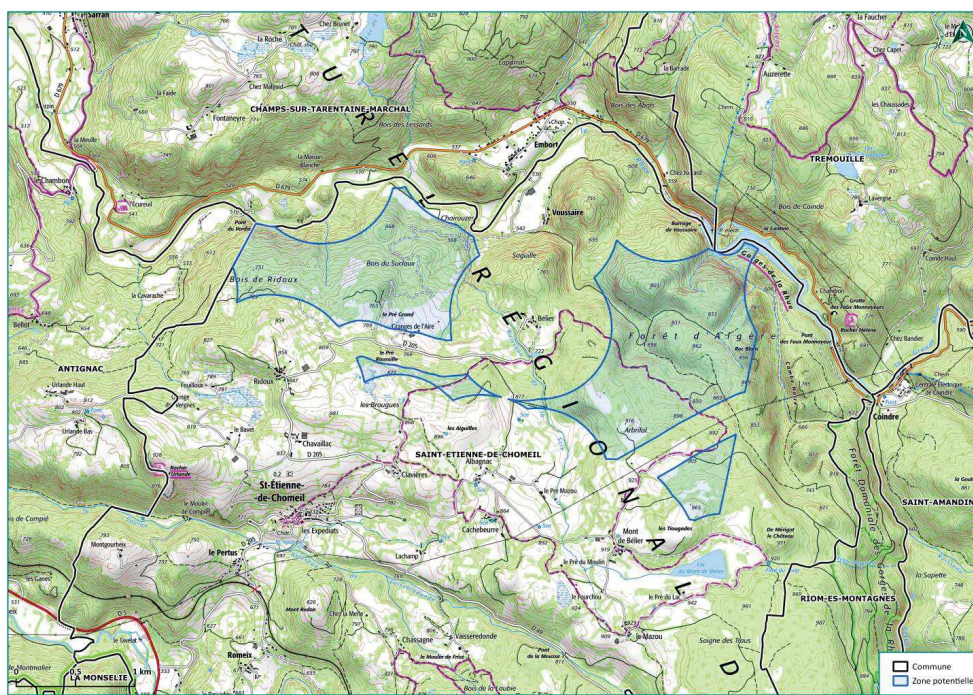
Fin 2023 -> 24 100 MW

Fin 2028 -> 33 200 à 34 700 MW

Objectif régional pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes (SRADDET 2020) :

- 1 380 MW en 2023
- 2 500 MW en 2030
- 4 000 MW en 2050

Zone de projet



Caractéristiques techniques

- Puissance envisagée du parc : **33,6 MW**
- **8 éoliennes** d'une puissance unitaire d'environ 4,2 MW
- Hauteur totale des éoliennes : 150 mètres (plafond RTBA)
- Raccordement envisagé : Coindre, Lanobre, Ydes
- Estimation des retombées fiscales pour la commune : **environ 100 000 €/an**

Planning prévisionnel du projet



La délibération

La signature de cet accord de principe pour l'étude d'un projet éolien nécessite qu'un élu soit investi du pouvoir de signature selon les termes de la délibération présentée ci-après.